

Département
du VAL d'OISE

Arrondissement
de PONTOISE

Canton
de PONTOISE

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14

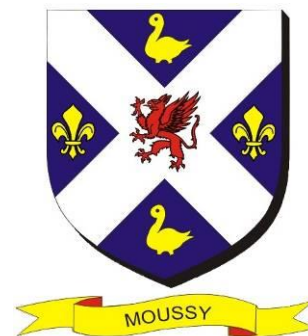
Courriel : mairie@moussy.fr

Site : www.moussy.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE MOUSSY

95640



In medio stat virtus

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

Nombre de Membres	
En exercice	09
Présents	06
Votants	06

SEANCE DU 23 JUIN 2025

Date de convocation :
16/06/2025
Date d'affichage :
03/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, MME MENARD Elise, MME VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, Mme PICARD Séverine, M. LE CLEGUEREC Marc

Absents excusés : MME LE PAGE Hélène, MME NICOUD-PRUVOST Armelle, M. VERSET Nicolas.

Secrétaire de séance : MME PICARD Séverine

Objet : Attribution d'un budget de 500 euros pour l'événement "La Fontaine des Fontaines" organisé par le Foyer Rural le 4 octobre 2025.

La fête des fontaines, prévue le 4 octobre prochain, est organisée par le foyer rural avec pour objectif de faire découvrir la mémoire des lieux autour des vallées du Moulin Neuf et de Gouline. Cet événement proposera un circuit de 5 km, rendu possible grâce aux subventions du Parc naturel régional du Vexin français et du département du Val d'Oise. Ces subventions ont permis l'entretien de deux chemins situés en ces lieux en 2024. Par ailleurs, ce circuit sera également l'occasion de soutenir la cause "Octobre Rose".

Considérant :

- L'organisation de l'événement "La fête des Fontaines" par le Foyer Rural de Moussy, prévu le 4 octobre 2025.
- L'objectif de cet événement est de faire découvrir la mémoire des lieux autour des vallées du Moulin Neuf et de Gouline par un circuit de 5 km.
- Les subventions du Parc naturel régional du Vexin français et du département du Val d'Oise ont permis l'entretien de deux chemins situés en ces lieux en 2024.
- Cet événement soutiendra également la cause "Octobre Rose".

Décide à l'unanimité :

Article 1 : D'accorder un crédit de 500 euros pour l'organisation de l'événement "La Fête des Fontaines".

Article 2 : Ce crédit sera imputé sur le budget communal de l'exercice 2025.

Article 3 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

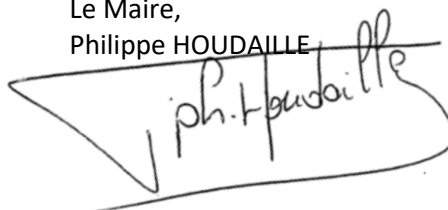
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Moussy, le 23 juin 2025

La secrétaire de séance,
Severine PICARD



Le Maire,
Philippe HOUDAILLE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504388-20250623-132FeteFontaine-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025

Publication : 03/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

